

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION JUIN 2025

TRAVAUX PUBLICS (23102)

METROPOLE-MAYOTTE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Epreuves d'enseignement général			
Français - U51	Lundi 12 mai 2025	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52		14 h - 16 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mardi 13 mai 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Economie-gestion - U34		14 h - 16 h	écrite
Langue vivante A - U4 (1) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 21 mai 2025	14 h - 15 h	écrite
Epreuve scientifique et technique - E1		10 min	orale
-Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12 <i>Sous-épreuves ponctuelles pour les non habilités au CCF</i>	Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 Sauf Mayotte : 24 et 25 avril 2025	Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Prévention - santé - environnement - U35		Durée : 1 h	
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>		Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale
	A l'initiative des académies		pratique
Epreuve E2 : épreuve de préparation, organisation et suivi d'un chantier			
Prise de connaissance du dossier technique de base (*) Analyse technique d'un ouvrage -- U21	Lundi 19 mai 2025	13 h 30 - 14 h 30 14 h 30 - 17 h 30	lecture écrite (BIM)
Gestion quantitative des besoins et des moyens - U22	Mardi 20 mai 2025	9 h - 11 h	écrite (BIM)
Organisation des travaux et suivi de réalisation - U23	Mardi 20 mai 2025	13 h 30 - 16 h 30	écrite (BIM)
(*) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier soit E1/U21 soit E2/U22 soit E2 /U23 pour analyser le dossier technique, support de ces trois sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves.			
Epreuve E3 : épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel			
Présentation d'un dossier d'activité - U31 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 20 min	orale
Implantation, réalisation, contrôle - U32 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 12 h	pratique
Mise en œuvre et contrôle - U33 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 4 h	pratique
Epreuve facultative			
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

A renseigner avant validation des calendriers : sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant

Epreuves écrites professionnelles communes avec Antilles-Guyane	OUI	SAUF U22
--	------------	-----------------